



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur. 2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 29-7793-2  | <b>Numéro de la version :</b>         | 6.00       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/08/11 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2023/01/19 |

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

TROUSSE D'ÉPISSURE POUR CABLES DE MINE OU PORTATIFS 8096-2 (2131) SCOTCHCAST(MC) 3M(MC)

#### Numéros d'identification de produit

78-8126-9832-8      80-6114-6837-4      HB-0046-8590-3

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisations recommandées

Électrique, Trousse d'épissure électrique

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des marchés des produits électriques  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Courriel :**

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical: 1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

**Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants, emballés indépendamment. Une fiche de données de sécurité (FDS) ou une fiche d'information article pour chacun des composants est incluse. Veuillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des FDS des composants de ce produit sont:**

26-2852-7, 28-7650-6, 34-7684-3, 28-7666-2

Transporter conformément aux règlements applicables.

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent

dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2026, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 28-7650-6  
**Date de parution :** 2026/05/21  
**Numéro de la version :** 9.01  
**Remplace la version datée de :** 2025/10/23

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

### SECTION 1 : Identification

#### 1.1 Identifiant du produit

Pâte ignifuge 2131 Scotchcast(MC) 3M(MC) -(Partie A)

#### Numéros d'identification de produit

LH-A024-2131-A      LH-A027-2131-A      LH-A063-2131-A      LH-A065-2131-A      LH-A100-1638-7  
LH-A125-2131-A      LH-A179-2131-A      LH-A184-2131-A      LH-A194-2131-A      80-6114-6840-8  
80-6116-1242-7

#### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

##### Utilisation prévue

Électrique

##### Utilisation spécifique

Partie A pour résine électrique à deux composants

##### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

#### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des marchés des produits électriques  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

### SECTION 2 : identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Corrosion/Irritation cutanée : Catégorie 2.

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :

Sensibilisant respiratoire : Catégorie 1.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.

## 2.2. Éléments d'étiquette

### Terme d'avertissement

Danger

### Symboles :

Point d'exclamation |Risque pour la santé |

### Pictogrammes



### Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut causer une irritation respiratoire.

Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes: système respiratoire.

### Mises en garde

#### Prévention :

Ne pas respirer les vapeurs. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection et des dispositifs de protection pour les yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

#### Réponse:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. En cas de problèmes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

#### Entreposage :

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.

#### Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

## 2.3. Autres risques

Aucun connu.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient  | Numéro CAS  | % par poids                  | Nom Commun  |
|---|-------------|------------------------------|---|
| POLYMERE DE MDI, DE PPO ET DE POLYBUTADIENE HYDRIGENE | 154517-54-1 | 35 - 45                      | $\alpha$ -Hydro- $\omega$ -hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)] polymères avec le polybutadiène terminé avec le groupe hydroxyle et le diisocyanate de méthylènediphényle |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                  | 101-68-8    | 15 - 40 Secret Fabrication * | Benzène, 1,1-méthylène bis [4-isocyanato-   |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène  | 39310-05-9  | 10 - 30 Secret Fabrication * | Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène  |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE                                | 3648-20-2   | < 15                         | Phtalate de diundécyle  |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE                    | 26447-40-5  | 1 - 5 Secret Fabrication *   | 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène  |
| PHOSPHATE DE TRIETHYLE                                | 78-40-0     | < 1.2                        | Phosphate de triéthyle  |

\*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

#### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Réaction respiratoire allergique (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

### 5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

#### Les sous-produits nocifs de décomposition

##### Substance

Monoxyde de carbone  
Bioxyde de carbone  
Cyanure d'hydrogène  
oxydes d'azote

##### Condition

Durant la combustion  
Durant la combustion  
Durant la combustion  
Durant la combustion

### 5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Verser une solution isocyanate décontaminante (90 % d'eau, 8 % d'ammoniac concentré et de 2 % de détergent) sur le déversement et laisser agir pendant 10 minutes ou verser de l'eau sur le déversement et laisser agir pendant plus de 30 minutes. Couvrir avec un matériau absorbent. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter que la pression ne s'accumule. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas utiliser dans des espaces clos ni là où il y a très peu ou aucun mouvement de l'air. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou

émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé pour prévenir la contamination du contenu avec l'eau ou l'air. Si l'on soupçonne une contamination, ne pas refermer le contenant. Protéger des rayons du soleil. Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des bases fortes. Entreposer à l'écart de produits alimentaires ou pharmaceutiques. Stocker dans un endroit sec. Garder sous clef.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient             | Numéro CAS | Agence | Type de limite                     | Mentions additionnelles |
|------------------------|------------|--------|------------------------------------|-------------------------|
| PHOSPHATE DE TRIETHYLE | 78-40-0    | AIHA   | MPT:7.45 mg/m <sup>3</sup> (1 ppm) |                         |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

#### 8.2.2. équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Lunettes de protection ouvertes.

##### Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (p. ex. pulvérisation, risque d'éclaboussure élevé, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir les matériaux de gants recommandés pour déterminer les matériaux de tablier appropriés. Si un matériau de gant n'est pas disponible sous forme de tablier, le stratifié polymère est une option appropriée.

**Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

**SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|   |   |
|---|---|
| État physique                             | Liquide   |
| couleur                                   | Paille pâle   |
| Odeur                                     | Piquant pétrole                                     |
| Valeur de seuil d'odeur                   | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| pH  | <i>Ne s'applique pas</i>                            |
| Point de fusion/Point de congélation      | <i>Ne s'applique pas</i>                            |
| Point d'ébullition                        | >=148,9 °C  |
| Point d'éclair :                          | >=148,9 °C [ <i>Méthode de test: Coupe fermée</i> ] |
| Vitesse d'évaporation :                   | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Inflammabilité                            | <i>Ne s'applique pas</i>                            |
| Limites d'explosivité (LIE)               | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Limites d'explosivité (LSI)               | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| pression de vapeur                        | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Densité de vapeur relative                | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Densité                                   | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Densité relative                          | 1,08 [Ref Std: Eau=1]                               |
| Hydrosolubilité                           | Néant   |
| Solubilité (non-eau)                      | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau    | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Température d'inflammation spontanée      | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Température de décomposition              | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Viscosité Cinématique                     | 741 mm <sup>2</sup> /sec                            |
| Composés Organiques Volatils              | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Pourcentage de matières volatiles         | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | 10,5 g/l  |
| Taille moyenne de particules              | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Masse volumique                           | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Masse moléculaire                         | <i>Pas de données disponibles</i>                   |
| Point de ramollissement                   | <i>Pas de données disponibles</i>                   |

|                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette

section.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire.

#### 10.4 Condition à éviter

Aucun connu.

#### 10.5 matériaux incompatibles

Bases fortes

Alcools

Eau

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Aucun connu.     |                  |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

##### Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Réaction respiratoire allergique : les signes et les symptômes sont notamment des difficultés respiratoires, une respiration sifflante, la toux et des serrements thoraciques. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

##### Contact avec la peau :

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursoufflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

##### En cas de contact avec les yeux :

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

##### Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

**Autres effets de santé:**

**Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**

Effets respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement, l'oppression thoracique, la respiration sifflante, l'augmentation du rythme cardiaque, la cyanose (bleuissement de la peau), des expectorations, des changements au niveau

**Information complémentaire:**

Les personnes déjà sensibles aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée aux autres isocyanates.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aiguë**

| Nom   | Voie  | Espèces       | Valeur  |
|---|---|---------------|---|
| Produit général                                       | Ingestion                                     |               | Pas de données disponibles. Calculé ETA > 5 000 mg/kg |
| POLYMERE DE MDI, DE PPO ET DE POLYBUTADIENE HYDRIGENE | Dermale                                       |               | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg                          |
| POLYMERE DE MDI, DE PPO ET DE POLYBUTADIENE HYDRIGENE | Ingestion                                     |               | LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg                    |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                  | Dermale                                       | Lapin         | LD50 > 5 000 mg/kg                                    |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                  | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat           | LC50 0,368 mg/l                                       |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                  | Ingestion                                     | Rat           | LD50 31 600 mg/kg                                     |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène  | Dermale                                       | Lapin         | LD50 > 5 000 mg/kg                                    |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène  | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat           | LC50 0,368 mg/l                                       |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène  | Ingestion                                     | Rat           | LD50 31 600 mg/kg                                     |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE                                | Dermale                                       | Rat           | LD50 > 2 000 mg/kg                                    |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE                                | Ingestion                                     | Rat           | LD50 > 15 800 mg/kg                                   |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE                    | Dermale                                       | Lapin         | LD50 > 5 000 mg/kg                                    |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE                    | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat           | LC50 0,368 mg/l                                       |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE                    | Ingestion                                     | Rat           | LD50 31 600 mg/kg                                     |
| PHOSPHATE DE TRIETHYLE                                | Dermale                                       | Cochon d'Inde | LD50 > 21 400 mg/kg                                   |
| PHOSPHATE DE TRIETHYLE                                | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat           | LC50 > 8,8 mg/l                                       |
| PHOSPHATE DE TRIETHYLE                                | Ingestion                                     | Rat           | LD50 1 131 mg/kg                                      |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom  | Espèces                   | Valeur                          |
|--|---------------------------|---------------------------------|
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                 | classification officielle | Irritant                        |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène | classification officielle | Irritant                        |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE                               | Données                   | Aucune irritation significative |

|                                    |                           |                                 |
|------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|
|                                    | in Vitro                  |                                 |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE | classification officielle | Irritant                        |
| PHOSPHATE DE TRIETHYLE             | Lapin                     | Aucune irritation significative |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom  | Espèces                   | Valeur          |
|--|---------------------------|-----------------|
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                 | classification officielle | Irritant grave  |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène | classification officielle | Irritant grave  |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE                               | Lapin                     | irritant légère |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE                   | classification officielle | Irritant grave  |
| PHOSPHATE DE TRIETHYLE                               | Lapin                     | Irritant grave  |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom  | Espèces | Valeur        |
|--|---------|---------------|
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                 | Mouris  | sensibilisant |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène | Mouris  | sensibilisant |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE                               | Humain  | Non classifié |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE                   | Mouris  | sensibilisant |
| PHOSPHATE DE TRIETHYLE                               | Mouris  | Non classifié |

**Sensibilisation respiratoire**

| Nom  | Espèces | Valeur        |
|--|---------|---------------|
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                 | Humain  | sensibilisant |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène | Humain  | sensibilisant |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE                   | Humain  | sensibilisant |

**Mutagenicité des cellules germinales**

| Nom  | Voie     | Valeur  |
|--|----------|---|
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                 | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE                               | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE                   | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Cancérogénicité :**

| Nom  | Voie       | Espèces | Valeur  |
|--|------------|---------|---|
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                 | Inhalation | Rat     | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène | Inhalation | Rat     | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE                   | Inhalation | Rat     | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Effets toxiques sur la reproduction**

**Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom  | Voie       | Valeur                                       | Espèces | Résultat de l'essai                              | Durée d'exposition     |
|--|------------|--|---------|--|------------------------|
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                 | Inhalation | Non classifié pour la développement          | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l       | pendant l'organogénèse |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène | Inhalation | Non classifié pour la développement          | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l       | pendant l'organogénèse |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE                               | Ingestion  | Non classifié pour la développement          | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | pendant la grossesse   |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE                               | Ingestion  | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat     | LOAEL 500 mg/kg/jour                             | 28 jours               |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE                   | Inhalation | Non classifié pour la développement          | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l       | pendant l'organogénèse |

**Organe(s) cible(s)**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom  | Voie       | Organe(s) cible(s)       | Valeur  | Espèces                          | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition |
|--|------------|--------------------------|---|----------------------------------|--|--------------------|
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                 | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires.   | classification officielle        | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires.   | classification officielle        | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE                   | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires.   | classification officielle        | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| PHOSPHATE DE TRIETHYLE                               | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom  | Voie       | Organe(s) cible(s)   | Valeur  | Espèces | Résultat de l'essai                              | Durée d'exposition |
|--|------------|----------------------|---|---------|--|--------------------|
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE                 | Inhalation | système respiratoire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat     | LOAEL 0,004 mg/l                                 | 13 semaines        |
| Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène | Inhalation | système respiratoire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat     | LOAEL 0,004 mg/l                                 | 13 semaines        |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE                               | Ingestion  | foie                 | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 2 086 mg/kg/jour | 21 jours           |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE                               | Ingestion  | cœur                 | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour   | 28 jours           |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE                               | Ingestion  | Système endocrinien  | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif                          | 28 jours           |

|                                    |            |                             |   |     |  |             |
|------------------------------------|------------|-----------------------------|---|-----|--|-------------|
|                                    |            |                             |   |     | observé 500 mg/kg/jour                         |             |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE             | Ingestion  | système vasculaire          | Non classifié   | Rat | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour | 28 jours    |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE             | Ingestion  | système immunitaire         | Non classifié   | Rat | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour | 28 jours    |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE             | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie | Non classifié   | Rat | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour | 28 jours    |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE             | Ingestion  | système respiratoire        | Non classifié   | Rat | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour | 28 jours    |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE | Inhalation | système respiratoire        | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat | LOAEL 0,004 mg/l                               | 13 semaines |

### Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Statut des inventaires

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux normes sur les produits chimiques de notification de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

### Classement des risques par la NFPA

**Santé:** 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

### Classement des risques par le HMIS

**Santé:** \*3 **Inflammabilité:** 1 **Dangers physiques :** 0 **Protection personnelle:** X - See PPE section.

Les cotes d'évaluation des risques établies par le Hazardous Material Identification System (HMIS® IV) sont destinées à informer les employés sur les dangers chimiques en milieu de travail. Ces cotes d'évaluation se fondent sur les propriétés inhérentes du matériau dans des conditions d'utilisation normales prévisibles et leur utilisation n'est pas destinée aux cas d'urgence. Les cotes d'évaluation du HMIS® IV doivent être utilisées dans le cadre d'une mise en œuvre complète d'un programme HMIS® IV. HMIS® est une marque déposée de l'American Coatings Association (ACA).

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 28-7650-6  | <b>Numéro de la version :</b>         | 9.01       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2026/05/21 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2025/10/23 |

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur. 2026, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 28-7666-2  | <b>Numéro de la version :</b>         | 6.01       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2026/06/04 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2025/08/11 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Résine ignifuge 2131 Scotchcast(MC) 3M(MC) (Partie B)

### Numéros d'identification de produit

80-6114-6841-6      80-6116-1288-0

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisation prévue

Électrique

#### Utilisation spécifique

Partie B de deux résine électrique partie

#### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Compagnie:</b>  | Compagnie 3M Canada  |
| <b>Division:</b>   | Division des marchés des produits électriques                      |
| <b>Adresse :</b>   | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1 |
| <b>Téléphone :</b> | (800) 364-3577   |
| <b>Site Web :</b>  | www.3M.ca  |

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical: 1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 1.

Carcinogénéicité : Catégorie 2.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2.

### 2.2. Éléments d'étiquette

**Terme d'avertissement**

Danger

**Symboles :**

Corrosion | Risque pour la santé |

**Pictogrammes**



**Mentions de danger**

Provoque des lésions oculaires graves. Susceptible de provoquer le cancer.

Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée : système respiratoire

**Mises en garde**

**Prévention :**

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Porter une protection des voies respiratoires, une protection des yeux et une protection du visage (voir la section 8 de la FDS).

**Réponse:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Entreposage :**

Garder sous clef.

**Élimination :**

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

**2.3. Autres risques**

Aucun connu.

4% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

12% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë.

88% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité par inhalation aiguë inconnue.

**SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients**

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient                  | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun  |
|-----------------------------|------------|-------------|---|
| HOMOPOLYMÈRE                | 69102-90-5 | 20 - 30     | Homopolymere de 1,3-butadiene a terminaisons hydroxyles     |
| Bis(pentabromophényl)éthane | 84852-53-9 | 22 - 25     | Benzène, 1,1' - (1,2-éthanediyl) bis [2,3,4,5,6-pentabromo- |
| PHTALATE DE                 | 85507-79-5 | 10 - 20     | Phtalate de diundécycle, ramifié et linéaire                |

|   |            |                             |   |
|---|------------|-----------------------------|---|
| DIUNDÉCYCLE, RAMIFIÉ ET LINÉAIRE  |            |                             |   |
| HUILE DE RICIN  | 8001-79-4  | 1 - 10                      | HUILE DE RICIN  |
| SILICATE D'ALUMINIUM, DE POTASSIUM ET DE SODIUM                                       | 12736-96-8 | 1 - 10                      | ACIDE SILICIQUE, SEL D'ALUMINIUM, DE POTASSIUM ET DE SODIUM   |
| PENTOXYDE D'ANTIMOINE   | 1314-60-9  | 5 - 10                      | Pentoxyde de diantimoine                                      |
| N,N-DI(2-HYDROXYPROPYL)ANILINE  | 3077-13-2  | 5 - 10 Secret Fabrication * | 1,1'-Phényliminodipropan-2-ol                                 |
| POLYPROPYLENE GLYCOL  | 25322-69-4 | 5 - 10                      | POLYPROPYLENE-GLYCOL  |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | 25265-71-8 | 3 - 6                       | Oxydipropanol   |
| Noir de Carbone   | 1333-86-4  | <= 2                        | Noir de carbone   |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | 68909-20-6 | <= 1                        | Bis(triméthylsilyl)amine, produits d'hydrolyse avec la silice |
| TRIETHYLENEDIAMINE  | 280-57-9   | <= 1                        | Quinuclidine  |

\*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

#### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau :

Laver avec l'eau et du savon. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives). Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

### 5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans ce produit.

#### Les sous-produits nocifs de décomposition

| <u>Substance</u>    | <u>Condition</u>     |
|---------------------|----------------------|
| Monoxyde de carbone | Durant la combustion |
| Bioxyde de carbone  | Durant la combustion |
| oxydes d'azote      | Durant la combustion |
| Oxydes d'antimoine  | Durant la combustion |

### 5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Garder au frais. Entreposer à l'écart de la chaleur; Stocker dans un endroit sec. Garder sous clef.

**SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition en milieu de travail**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient           | Numéro CAS | Agence | Type de limite                              | Mentions additionnelles |
|----------------------|------------|--------|---|-------------------------|
| Noir de Carbone      | 1333-86-4  | ACGIH  | MPT(fraction inhalable):3 mg/m <sup>3</sup> |                         |
| POLYPROPYLENE GLYCOL | 25322-69-4 | AIHA   | MPT (aérosol): 10mg/3                       |                         |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

**8.2. Contrôles d'exposition****8.2.1. Mesures d'ingénierie**

Utiliser avec une ventilation extractive appropriée au niveau du poste de travail. Assurer une ventilation extractive appropriée sur les récipients ouverts.

**8.2.2. équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Écran facial plein

Lunettes de protection ouvertes.

**Protection de la peau/des mains**

Pas de gants de protection chimique sont requises.

**Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

**SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| État physique           | Liquide                           |
| couleur                 | Noir                              |
| Odeur                   | Piquant Glycol                    |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH                      | <i>Ne s'applique pas</i>          |

|   |   |
|---|---|
| Point de fusion/Point de congélation      | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| Point d'ébullition                        | > 143,3 °C                                |
| Point d'éclair :                          | > 143,3 °C [Méthode de test:Coupe fermée] |
| Vitesse d'évaporation :                   | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Inflammabilité                            | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| Limites d'explosivité (LIE)               | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Limites d'explosivité (LSI)               | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| pression de vapeur                        | < 27 psia [@ 131 °F]                      |
| Densité de vapeur relative                | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Densité                                   | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Densité relative                          | 1,29 [Ref Std:Eau=1]                      |
| Hydrosolubilité                           | Néant                                     |
| Solubilité (non-eau)                      | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau    | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Température d'inflammation spontanée      | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Température de décomposition              | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Viscosité Cinématique                     | 4 264 mm <sup>2</sup> /sec                |
| Composés Organiques Volatils              | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Pourcentage de matières volatiles         | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | 12,9 g/l                                  |
| Masse moléculaire                         | <i>Pas de données disponibles</i>         |

Caractéristiques des particules *Ne s'applique pas*

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau est considéré comme non-réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Aucun connu.

### 10.5 matériaux incompatibles

Aucun connu.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

#### Substance

Aucun connu.

#### Condition

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et

symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

#### Inhalation :

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

#### Contact avec la peau :

Le contact du produit avec la peau pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

#### En cas de contact avec les yeux :

Corrosion (brûlures oculaires) : les signes et les symptômes sont notamment un embrouillement de la cornée, des brûlures chimiques, de graves douleurs, une dilacération, des ulcérations, une réduction significative ou une perte totale de la vue.

#### Ingestion :

Peut être nocif si avalé. Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Autres effets de santé:

#### Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement, l'oppression thoracique, la respiration sifflante, l'augmentation du rythme cardiaque, la cyanose (bleuissement de la peau), des expectorations, des changements au niveau

#### Cancérogénicité:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer le cancer.

| Ingrédient      | N° CAS    | Description de la classe              | Réglementation                                  |
|-----------------|-----------|---------------------------------------|---|
| Noir de carbone | 1333-86-4 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

#### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Toxicité aigue

| Nom  | Voie                                    | Espèces | Valeur  |
|--|---|---------|---|
| Produit général                              | Dermale                                 |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA > 5 000 mg/kg           |
| Produit général                              | Inhalation-poussières / brouillard(4 h) |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA > 12,5 mg/l             |
| Produit général                              | Ingestion                               |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA > 2 000 - = 5 000 mg/kg |
| HOMOPOLYMÈRE                                 | Dermale                                 |         | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg                                    |
| HOMOPOLYMÈRE                                 | Ingestion                               |         | LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg                              |
| Bis(pentabromophényl)éthane                  | Dermale                                 | Lapin   | LC50 > 2 000 mg/kg  |
| Bis(pentabromophényl)éthane                  | Ingestion                               | Rat     | LD50 > 5 000 mg/kg  |
| PHTALATE DE DIUNDÉCYCLE, RAMIFIÉ ET LINÉAIRE | Dermale                                 | Rat     | LD50 > 2 000 mg/kg  |
| PHTALATE DE DIUNDÉCYCLE, RAMIFIÉ ET LINÉAIRE | Ingestion                               | Composa | LD50 > 15 800 mg/kg   |

**Résine ignifuge 2131 Scotchcast(MC) 3M(MC) (Partie B)**

|   |   |   |                              |
|---|---|---|------------------------------|
|   |   | nts<br>similaire<br>s                         |                              |
| POLYPROPYLENE GLYCOL  | Dermale   | Lapin   | LD50 > 10 000 mg/kg          |
| POLYPROPYLENE GLYCOL  | Ingestion   | Rat   | LD50 > 1 000 mg/kg           |
| PENTOXYDE D'ANTIMOINE   | Ingestion   | Rat   | LD50 > 2 000 mg/kg           |
| PENTOXYDE D'ANTIMOINE   | Inhalation-<br>poussières /<br>brouillard<br>(4 heures) | Composants<br>similaire<br>s                  | LC50 > 5,4 mg/l              |
| PENTOXYDE D'ANTIMOINE   | Dermale   | Risques<br>pour la<br>santé<br>similaire<br>s | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| N,N-DI(2-HYDROXYPROPYL)ANILINE  | Dermale   | Lapin   | LD50 > 2 000 mg/kg           |
| N,N-DI(2-HYDROXYPROPYL)ANILINE  | Ingestion   | Rat   | LD50 3 800 mg/kg             |
| HUILE DE RICIN  | Dermale   |   | LD50 estimée à > 5 000       |
| HUILE DE RICIN  | Ingestion   |   | LD50 estimée à > 5 000       |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | Dermale   | Lapin   | LD50 > 5 010 mg/kg           |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | Inhalation-<br>poussières /<br>brouillard<br>(4 heures) | Rat   | LC50 > 2,34 mg/l             |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | Ingestion   | Rat   | LD50 > 5 010 mg/kg           |
| Noir de Carbone   | Dermale   | Lapin   | LD50 > 3 000 mg/kg           |
| Noir de Carbone   | Ingestion   | Rat   | LD50 > 8 000 mg/kg           |
| TRIETHYLENEDIAMINE  | Dermale   | Lapin   | LD50 > 3 200 mg/kg           |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | Ingestion   | Rat   | LD50 > 2 000 mg/kg           |
| TRIETHYLENEDIAMINE  | Inhalation-<br>poussières /<br>brouillard<br>(4 heures) | Rat   | LC50 > 5,05 mg/l             |
| TRIETHYLENEDIAMINE  | Ingestion   | Rat   | LD50 1 870 mg/kg             |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | Dermale   | Risques<br>pour la<br>santé<br>similaire<br>s | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom   | Espèces                   | Valeur                          |
|---|---------------------------|---------------------------------|
| Bis(pentabromophényl)éthane   | Lapin                     | Aucune irritation significative |
| PHTALATE DE DIUNDECYLE, RAMIFIÉ ET LINÉAIRE   | Composants<br>similaires  | Aucune irritation significative |
| POLYPROPYLENE GLYCOL  | Pas<br>disponible         | Aucune irritation significative |
| PENTOXYDE D'ANTIMOINE   | Lapin                     | Aucune irritation significative |
| N,N-DI(2-HYDROXYPROPYL)ANILINE  | Jugement<br>professionnel | Irritation minimale.            |
| HUILE DE RICIN  | Humain                    | Irritation minimale.            |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | Lapin                     | Aucune irritation significative |
| Noir de Carbone   | Lapin                     | Aucune irritation significative |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | Lapin                     | Aucune irritation significative |
| TRIETHYLENEDIAMINE  | Lapin                     | irritant légère                 |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

**Résine ignifuge 2131 Scotchcast(MC) 3M(MC) (Partie B)**

| Nom   | Espèces                | Valeur                          |
|---|------------------------|---------------------------------|
| Bis(pentabromophényl)éthane   | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| PHTALATE DE DIUNDÉCYCLE, RAMIFIÉ ET LINÉAIRE  | Composants similaires  | irritant légère                 |
| POLYPROPYLENE GLYCOL  | Pas disponible         | irritant légère                 |
| PENTOXYDE D'ANTIMOINE   | Composants similaires  | irritant légère                 |
| N,N-DI(2-HYDROXYPROPYL)ANILINE  | Jugement professionnel | Corrosif                        |
| HUILE DE RICIN  | Lapin                  | irritant légère                 |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| Noir de Carbone   | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| TRIETHYLENEDIAMINE  | Lapin                  | Corrosif                        |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom   | Espèces               | Valeur        |
|---|-----------------------|---------------|
| Bis(pentabromophényl)éthane   | Cochon d'Inde         | Non classifié |
| PHTALATE DE DIUNDÉCYCLE, RAMIFIÉ ET LINÉAIRE  | Composants similaires | Non classifié |
| POLYPROPYLENE GLYCOL  | Homme et animal       | Non classifié |
| PENTOXYDE D'ANTIMOINE   | Mouris                | Non classifié |
| HUILE DE RICIN  | Humain                | Non classifié |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | Cochon d'Inde         | Non classifié |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | Cochon d'Inde         | Non classifié |

**Sensibilisation respiratoire**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagenicité des cellules germinales**

| Nom   | Voie     | Valeur  |
|---|----------|---|
| Bis(pentabromophényl)éthane   | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| PHTALATE DE DIUNDÉCYCLE, RAMIFIÉ ET LINÉAIRE  | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| POLYPROPYLENE GLYCOL  | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| PENTOXYDE D'ANTIMOINE   | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| HUILE DE RICIN  | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| HUILE DE RICIN  | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Noir de Carbone   | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Noir de Carbone   | In vivo  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | In Vitro | N'est pas mutagène  |

**Cancérogénicité :**

| Nom                               | Voie      | Espèces          | Valeur          |
|-----------------------------------|-----------|------------------|-----------------|
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL) | Ingestion | Multiple espèces | Non-cancérogène |

**Résine ignifuge 2131 Scotchcast(MC) 3M(MC) (Partie B)**

|                 |            |          |                 |
|-----------------|------------|----------|-----------------|
|                 |            | animales |                 |
| Noir de Carbone | Dermale    | Mouris   | Non-cancérogène |
| Noir de Carbone | Ingestion  | Mouris   | Non-cancérogène |
| Noir de Carbone | Inhalation | Rat      | Cancérogène     |

**Effets toxiques sur la reproduction****Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom   | Voie      | Valeur  | Espèces               | Résultat de l'essai                              | Durée d'exposition     |
|---|-----------|---|-----------------------|--|------------------------|
| Bis(pentabromophényl)éthane   | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | pendant la grossesse   |
| PHTALATE DE DIUNDECYCLE, RAMIFIÉ ET LINÉAIRE  | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Composants similaires | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | pendant la grossesse   |
| PHTALATE DE DIUNDECYCLE, RAMIFIÉ ET LINÉAIRE  | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Composants similaires | LOAEL 500 mg/kg/jour                             | 28 jours               |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/jour | pendant l'organogénèse |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/jour   | 1 génération           |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/jour   | 1 génération           |

**Organe(s) cible(s)****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom                         | Voie      | Organe(s) cible(s)  | Valeur        | Espèces | Résultat de l'essai                              | Durée d'exposition |
|-----------------------------|-----------|---------------------|---------------|---------|--|--------------------|
| Bis(pentabromophényl)éthane | Ingestion | foie                | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 90 jours           |
| Bis(pentabromophényl)éthane | Ingestion | cœur                | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 250 mg/kg/jour | 28 jours           |
| Bis(pentabromophényl)éthane | Ingestion | Système endocrinien | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 250 mg/kg/jour | 28 jours           |
| Bis(pentabromophényl)éthane | Ingestion | système immunitaire | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 250 mg/kg/jour | 28 jours           |
| Bis(pentabromophényl)éthane | Ingestion | système vasculaire  | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 90 jours           |
| Bis(pentabromophényl)éthane | Ingestion | Système nerveux     | Non classifié | Rat     | Niveau sans                                      | 90 jours           |

**Résine ignifuge 2131 Scotchcast(MC) 3M(MC) (Partie B)**

|   |           |   |   |                       |   |              |
|---|-----------|---|---|-----------------------|---|--------------|
| ane   |           |   |   |                       | effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour              |              |
| Bis(pentabromophényl)éthane                 | Ingestion | yeux  | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour  | 90 jours     |
| Bis(pentabromophényl)éthane                 | Ingestion | rénale et / ou de la vessie                     | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour  | 90 jours     |
| PHTALATE DE DIUNDÉCYLE, RAMIFIÉ ET LINÉAIRE | Ingestion | foie  | Non classifié   | Composants similaires | Niveau sans effet nocif observé 2 086 mg/kg/jour  | 21 jours     |
| HUILE DE RICIN                              | Ingestion | cœur  | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 4 800 mg/kg/jour  | 13 semaines  |
| HUILE DE RICIN                              | Ingestion | système vasculaire                              | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 4 800 mg/kg/jour  | 13 semaines  |
| HUILE DE RICIN                              | Ingestion | foie  | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 4 800 mg/kg/jour  | 13 semaines  |
| HUILE DE RICIN                              | Ingestion | rénale et / ou de la vessie                     | Non classifié   | Mouris                | Niveau sans effet nocif observé 13 000 mg/kg/jour | 13 semaines  |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)           | Ingestion | système respiratoire                            | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 470 mg/kg/jour    | 105 semaines |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)           | Ingestion | cœur  | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 3 040 mg/kg/jour  | 105 semaines |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)           | Ingestion | Système endocrinien                             | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 3 040 mg/kg/jour  | 105 semaines |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)           | Ingestion | foie  | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 3 040 mg/kg/jour  | 105 semaines |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)           | Ingestion | rénale et / ou de la vessie                     | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 115 mg/kg/jour    | 105 semaines |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)           | Ingestion | la peau   | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 3 040 mg/kg/jour  | 105 semaines |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)           | Ingestion | tube digestif                                   | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 3 040 mg/kg/jour  | 105 semaines |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)           | Ingestion | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 3 040 mg/kg/jour  | 105 semaines |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)           | Ingestion | système vasculaire                              | Non classifié   | Rat                   | Niveau sans effet nocif observé 3 040 mg/kg/jour  | 105 semaines |

|   |            |                             |   |        |  |                            |
|---|------------|-----------------------------|---|--------|--|----------------------------|
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | Ingestion  | système immunitaire         | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 3 040 mg/kg/jour | 105 semaines               |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | Ingestion  | Système nerveux             | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 3 040 mg/kg/jour | 105 semaines               |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)   | Ingestion  | système vasculaire          | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 3 040 mg/kg/jour | 105 semaines               |
| Noir de Carbone   | Inhalation | pneumoconiosis              | Non classifié   | Humain | Niveaux sans effet nocif observé Pas disponible  | exposition professionnelle |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | Inhalation | système respiratoire        | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat    | LOAEL 0,035 mg/l                                 | 13 semaines                |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | Inhalation | système vasculaire          | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 0,035 mg/l       | 13 semaines                |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 0,035 mg/l       | 13 semaines                |
| PRODUITS D'HYDROLYSE DE 1,1,1-TRIMETHYL-N-(TRIMETHYLSILYL)-SILANAMINE ET DE LA SILICE | Ingestion  | foie                        | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 5 semaines                 |

### Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Éliminer le matériau complètement durci ou polymérisé dans une usine de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Si aucune autre option d'élimination n'est offerte, placer le produit complètement durci ou polymérisé dans un site d'enfouissement conçu pour les déchets

industriels. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## **SECTION 14 : Renseignements sur le transport**

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## **SECTION 15 : Renseignements réglementaires**

### **15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Statut des inventaires**

Contactez 3M pour plus de renseignements. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## **SECTION 16 : Autres renseignements**

### **Classement des risques par la NFPA**

**Santé:** 3 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

### **Classement des risques par le HMIS**

**Santé:** \*3 **Inflammabilité:** 1 **Dangers physiques :** 0 **Protection personnelle:** X - See PPE section.

Les cotes d'évaluation des risques établies par le Hazardous Material Identification System (HMIS® IV) sont destinées à informer les employés sur les dangers chimiques en milieu de travail. Ces cotes d'évaluation se fondent sur les propriétés inhérentes du matériau dans des conditions d'utilisation normales prévisibles et leur utilisation n'est pas destinée aux cas d'urgence. Les cotes d'évaluation du HMIS® IV doivent être utilisées dans le cadre d'une mise en œuvre complète d'un programme HMIS® IV. HMIS® est une marque déposée de l'American Coatings Association (ACA).

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 28-7666-2  | <b>Numéro de la version :</b>         | 6.01       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2026/06/04 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2025/08/11 |

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode

d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**



## Fiche d'information sur l'article

Droits d'auteur. 2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Cette fiche d'information est fournie à titre de courtoisie en réponse à la demande d'un client. Aucune fiche technique santé-sécurité (FTSS) n'a été préparée pour ce(s) produit(s) car il(s) possède(nt) la désignation d'article. Ces articles ne sont pas assujettis à la loi ou aux règlements sur les produits dangereux. Selon la définition donnée dans la loi : Un « article » désigne tout article fabriqué selon une forme ou une conception spécifique et dont l'utilisation prévue, tel que fabriqué, dépend en tout ou partie de sa forme ou de sa conception et que, une fois installé, si tant est que l'utilisation prévue de l'article en exige l'installation, et dans des conditions normales d'utilisation, cet article ne libère pas de produit dangereux ou n'engendre aucune exposition à un tel produit.

**Groupe de document :** 34-7684-3  
**Date de parution :** 2025/04/29

**Numéro de la version :** 2.00  
**Remplace la version datée de :** 2023/01/12

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Tube EPDM noir (sur âme en plastique)

### Numéros d'identification de produit

78-8125-9775-1

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisation prévue

Électrique

#### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des marchés des produits électriques  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical: 1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

Ce produit ne fait pas l'objet d'un classement des dangers conformément à la loi sur les produits dangereux car il satisfait aux critères d'exemption des articles manufacturés.

### SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

| Ingrédient                  | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun                 |
|-----------------------------|------------|-------------|----------------------------|
| Composite de tube EPDM noir | None       | 100         | Pas de données disponibles |

### SECTION 4 : Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers soins

##### Inhalation :

Aucun besoin en premiers soins n'est anticipé.

##### Contact avec la peau :

Aucun besoin en premiers soins n'est anticipé.

##### En cas de contact avec les yeux :

Aucun besoin en premiers soins n'est anticipé.

##### En cas d'ingestion :

Aucun besoin en premiers soins n'est anticipé.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie: Utiliser le dioxyde de carbone pour l'extinction.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non applicable.

#### 6.2. Précautions pour l'environnement

Non applicable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Non applicable.

### SECTION 7 : Manipulation et entreposage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce produit est considéré comme un article qui ne libère pas ou ne produit pas d'autres résultats lors de l'exposition à un produit chimique dangereux sous des conditions d'utilisation normales.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas d'exigences particulières de conservation

### SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

Ce produit est considéré comme un article qui ne libère pas ou n'engendre pas d'exposition à un produit chimique dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Aucun(e) sécurité intégrée ni équipement de protection individuelle (EPI) nécessaire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| État physique                             | Solide                            |
| couleur                                   | Noir                              |
| Odeur                                     | Caoutchouc légère                 |
| Valeur de seuil d'odeur                   | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| pH  | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Point de fusion/Point de congélation      | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Point d'ébullition                        | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Point d'éclair :                          | Pas de point d'éclair             |
| Vitesse d'évaporation :                   | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Inflammabilité                            | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Limites d'explosivité (LIE)               | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Limites d'explosivité (LSI)               | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Densité de vapeur relative                | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Densité                                   | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Densité relative                          | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Hydrosolubilité                           | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Solubilité (non-eau)                      | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau    | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Température d'inflammation spontanée      | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Température de décomposition              | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité Cinématique                     | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Composés Organiques Volatils              | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Pourcentage de matières volatiles         | <i>Pas de données disponibles</i> |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Masse moléculaire                         | <i>Ne s'applique pas</i>          |

|                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Ce matériau est considéré comme étant non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

### Inhalation :

Aucun effet sur la santé attendu

### Contact avec la peau :

Aucun effet sur la santé attendu

### En cas de contact avec les yeux :

Aucun effet sur la santé attendu

### Ingestion :

Aucun effet sur la santé attendu

### Information complémentaire:

Dans des conditions raisonnables d'utilisation et conformes au mode d'emploi, ce produit ne devrait pas présenter de risque

pour la santé. Toutefois, l'utilisation ou le traitement du produit de manière non conforme au mode d'emploi peut affecter la performance du produit et présenter des risques pour la santé et la sécurité.

## **SECTION 12 : Renseignements écologiques**

Pas de données disponibles.

## **SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

## **SECTION 14 : Renseignements sur le transport**

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## **SECTION 15 : Renseignements réglementaires**

Ce produit est un article tel que défini par la loi CEPA et est exempt de la Liste intérieure des substances.

## **SECTION 16 : Autres renseignements**

### **Classement des risques par la NFPA**

**Santé:** 0 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 34-7684-3  | <b>Numéro de la version :</b>         | 2.00       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/04/29 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2023/01/12 |

Les renseignements contenus dans la présente fiche d'information sur l'article (FIA) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, STATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 26-2852-7  | <b>Numéro de la version :</b>         | 8.00       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/04/29 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2022/06/24 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

### SECTION 1 : Identification

#### 1.1 Identifiant du produit

3M(TM) Kit pour Préparation de Câbles CC-2 (Canette)

#### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

##### Utilisation prévue

Électrique, TAMPONS SATURÉS DE SOLVANT POUR NETTOYER LES CABLES

##### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

#### 1.3 Détails du fournisseur

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Compagnie:</b>  | Compagnie 3M Canada  |
| <b>Division:</b>   | Division des marchés des produits électriques                      |
| <b>Adresse :</b>   | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1 |
| <b>Téléphone :</b> | (800) 364-3577   |
| <b>Site Web :</b>  | www.3M.ca  |

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

### SECTION 2 : identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Liquide inflammable : Catégorie 4.  
Corrosion/Irritation cutanée : Catégorie 2.  
Sensibilisation cutanée: Catégorie 1B.

#### 2.2. Éléments d'étiquette

##### Terme d'avertissement

Attention

##### Symboles :

Point d'exclamation |

## Pictogrammes



### Mentions de danger

Combustible Liquid

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

### Mises en garde

#### Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, une protection oculaire et des dispositifs de protection pour le visage.

#### Réponse:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption

cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau. En cas

d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

#### Entreposage :

Entreposer dans un endroit bien ventilé.

#### Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

### 2.3. Autres risques

Aucun connu.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient                            | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun                             |
|---------------------------------------|------------|-------------|--|
| NAPHTA LOURD<br>HYDROTRAITE (PÉTROLE) | 64742-48-9 | 50 - 70     | Naphta, pétrole, hydrotraité lourd     |
| Tampons de coton                      | Aucun      | 25 - 40     | Not Applicable                         |
| D-LIMONENE                            | 5989-27-5  | 5 - 20      | (4R)-4-Isopropényl-1-méthylcyclohexène |

Tampons de coton est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

#### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau :**

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

En cas d'exposition, rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact s'il est possible de le faire facilement. Continuer à rincer. Si les symptômes se développent, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons)

**4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial**

Non applicable.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

**5.2. Agents extincteurs inappropriés**

Aucun déterminé

**5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun dans ce produit.

**5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers**

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. MISE EN GARDE! Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement.

**6.2. Précautions pour l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

**SECTION 7 : Manipulation et entreposage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.).

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

**SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition en milieu de travail**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite          | Mentions additionnelles |
|------------|------------|--------|-------------------------|-------------------------|
| D-LIMONENE | 5989-27-5  | AIHA   | MPT:165.5 mg/m3(30 ppm) |                         |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

**8.2. Contrôles d'exposition****8.2.1. Mesures d'ingénierie**

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

**8.2.2. équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Aucun requis.

**Protection de la peau/des mains**

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Caoutchouc nitrile  
Alcool de polyvinyle (PVA)  
polymère stratifié

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier en Nitrile  
Tablier - polymère stratifié

**Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

**SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|  |   |
|--|---|
| <b>État physique</b>                             | Solide (Chiffons non pelucheux imbibé de liquide)         |
| <b>Aspect physique spécifique:</b>               | Chiffons imbibé de liquide dans une boîte ou dans un sac. |
| <b>couleur</b>                                   | Blanc   |
| <b>Odeur</b>                                     | Modérée Agrumes   |
| <b>Valeur de seuil d'odeur</b>                   | <i>Pas de données disponibles</i>                         |
| <b>pH</b>  | 7   |
| <b>Point de fusion/Point de congélation</b>      | <i>Pas de données disponibles</i>                         |
| <b>Point d'ébullition</b>                        | 193,3 °C - 248,9 °C                                       |
| <b>Point d'éclair :</b>                          | 62,2 °C [ <i>Méthode de test: Coupe fermée</i> ]          |
| <b>Vitesse d'évaporation :</b>                   | <i>Pas de données disponibles</i>                         |
| <b>Inflammabilité</b>                            | Liquide inflammable : Catégorie 4.                        |
| <b>Limites d'explosivité (LIE)</b>               | <i>Pas de données disponibles</i>                         |
| <b>Limites d'explosivité (LSI)</b>               | <i>Pas de données disponibles</i>                         |
| <b>pression de vapeur</b>                        | < 133,3 Pa [ <i>@ 25 °C</i> ]                             |
| <b>Densité de vapeur relative</b>                | > 1 [ <i>Ref Std: Air=1</i> ]                             |
| <b>Densité</b>                                   | 0,76 g/ml   |
| <b>Densité relative</b>                          | 0,76 [ <i>Ref Std: Eau=1</i> ]                            |
| <b>Hydrosolubilité</b>                           | Néant   |
| <b>Solubilité (non-eau)</b>                      | <i>Pas de données disponibles</i>                         |
| <b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>    | <i>Pas de données disponibles</i>                         |
| <b>Température d'inflammation spontanée</b>      | <i>Pas de données disponibles</i>                         |
| <b>Température de décomposition</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>                         |
| <b>Viscosité Cinématique</b>                     | 2 mm <sup>2</sup> /sec                                    |
| <b>Composés Organiques Volatils</b>              | Environ 740 %   |
| <b>Pourcentage de matières volatiles</b>         | <i>Pas de données disponibles</i>                         |
| <b>COV (moins l'eau et les solvants exempts)</b> | 760 g/l   |
| <b>Masse moléculaire</b>                         | <i>Pas de données disponibles</i>                         |

Caractéristiques des particules

*Ne s'applique pas*

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4 Condition à éviter**

Étincelles et/ou flammes

**10.5 matériaux incompatibles**

Agents oxydants forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Substance

Monoxyde de carbone  
Bioxyde de carbone

Condition

Non spécifié  
Non spécifié

**SECTION 11 : Renseignements toxicologiques**

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité réglementaire compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Signes et symptômes d'exposition**

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

**Inhalation :**

Aucun effet sur la santé attendu.

**Contact avec la peau :**

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursoufflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

**En cas de contact avec les yeux :**

Le contact du produit avec les yeux pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

**Ingestion :**

Blocage physique : les signes et les symptômes sont notamment des crampes, des douleurs abdominales et la constipation.  
Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées,

vomissements et diarrhée.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aiguë**

| Nom                                | Voie                           | Espèces               | Valeur  |
|------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|---|
| Produit général                    | Inhalation - Vapeur(4 h)       |                       | Pas de données disponibles. Calculé ETA>50 mg/l     |
| Produit général                    | Ingestion                      |                       | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| NAPHTA LOURD HYDROTRAITE (PÉTROLE) | Dermale                        | Composants similaires | LD50 > 2 200 mg/kg                                  |
| NAPHTA LOURD HYDROTRAITE (PÉTROLE) | Ingestion                      | Composants similaires | LD50 > 15 000 mg/kg                                 |
| D-LIMONENE                         | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Mouris                | LC50 > 3,14 mg/l                                    |
| D-LIMONENE                         | Dermale                        | Lapin                 | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| D-LIMONENE                         | Ingestion                      | Rat                   | LD50 4 400 mg/kg                                    |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom                                | Espèces               | Valeur          |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------|
| NAPHTA LOURD HYDROTRAITE (PÉTROLE) | Composants similaires | irritant légère |
| D-LIMONENE                         | Lapin                 | Irritant        |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom                                | Espèces               | Valeur                          |
|------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| NAPHTA LOURD HYDROTRAITE (PÉTROLE) | Composants similaires | Aucune irritation significative |
| D-LIMONENE                         | Lapin                 | irritant légère                 |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom                                | Espèces               | Valeur        |
|------------------------------------|-----------------------|---------------|
| NAPHTA LOURD HYDROTRAITE (PÉTROLE) | Composants similaires | Non classifié |
| D-LIMONENE                         | Mouris                | sensibilisant |

**Sensibilisation respiratoire**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagenicité des cellules germinales**

| Nom                                | Voie     | Valeur             |
|------------------------------------|----------|--------------------|
| NAPHTA LOURD HYDROTRAITE (PÉTROLE) | In Vitro | N'est pas mutagène |
| D-LIMONENE                         | In Vitro | N'est pas mutagène |
| D-LIMONENE                         | In vivo  | N'est pas mutagène |

**Cancérogénicité :**

| Nom        | Voie      | Espèces | Valeur  |
|------------|-----------|---------|---|
| D-LIMONENE | Ingestion | Rat     | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Effets toxiques sur la reproduction****Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom        | Voie      | Valeur  | Espèces                    | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition                           |
|------------|-----------|---|----------------------------|--|--|
| D-LIMONENE | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| D-LIMONENE | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 591 mg/kg/jour | pendant l'organogénèse                       |

**Organe(s) cible(s)****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom                                | Voie       | Organe(s) cible(s)       | Valeur  | Espèces                          | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition |
|------------------------------------|------------|--------------------------|---|----------------------------------|--|--------------------|
| NAPHTA LOURD HYDROTRAITE (PÉTROLE) | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| D-LIMONENE                         | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| D-LIMONENE                         | Ingestion  | Système nerveux          | Non classifié   |                                  | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom        | Voie      | Organe(s) cible(s)   | Valeur        | Espèces | Résultat de l'essai                             | Durée d'exposition |
|------------|-----------|--|---------------|---------|---|--------------------|
| D-LIMONENE | Ingestion | rénale et / ou de la vessie  | Non classifié | Rat     | LOAEL 75 mg/kg/day                              | 103 semaines       |
| D-LIMONENE | Ingestion | foie   | Non classifié | Mouris  | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 103 semaines       |
| D-LIMONENE | Ingestion | cœur   Système endocrinien   des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux   système vasculaire   système immunitaire   muscles   Système nerveux   système respiratoire | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/day   | 103 semaines       |

**Risque d'aspiration**

| Nom                                | Valeur              |
|------------------------------------|---------------------|
| NAPHTA LOURD HYDROTRAITE (PÉTROLE) | danger d'aspiration |
| D-LIMONENE                         | danger d'aspiration |

**Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique**

santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Incinérer dans un d'incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Une autre solution d'élimination consiste à utiliser une usine d'élimination des déchets autorisée acceptable. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Statut des inventaires

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notifiatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

#### Classement des risques par la NFPA

**Santé:** 2 **Inflammabilité:** 2 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion

ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

**Classement des risques par le HMIS**

**Santé: 2 Inflammabilité: 2 Dangers physiques : 0 Protection personnelle: X** - See PPE section.

Les cotes d'évaluation des risques établies par le Hazardous Material Identification System (HMIS® IV) sont destinées à informer les employés sur les dangers chimiques en milieu de travail. Ces cotes d'évaluation se fondent sur les propriétés inhérentes du matériau dans des conditions d'utilisation normales prévisibles et leur utilisation n'est pas destinée aux cas d'urgence. Les cotes d'évaluation du HMIS® IV doivent être utilisées dans le cadre d'une mise en œuvre complète d'un programme HMIS® IV. HMIS® est une marque déposée de l'American Coatings Association (ACA).

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 26-2852-7  | <b>Numéro de la version :</b>         | 8.00       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/04/29 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2022/06/24 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**